

Bulletin d'histoire politique

Retours sur l'affaire rwandaise

Yves Tremblay



Volume 12, Number 3, Spring 2004

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1060721ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1060721ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)
1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Tremblay, Y. (2004). Retours sur l'affaire rwandaise. *Bulletin d'histoire politique*, 12(3), 89–104. <https://doi.org/10.7202/1060721ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique d'histoire militaire

Retours sur l'affaire rwandaise

YVES TREMBLAY, HISTORIEN
Ministère de la Défense du Canada

Dallaire, Roméo A. et Brent Beardsley. *J'ai serré la main du diable : la faille de l'humanité au Rwanda*, trad. de Jean-Louis Morgan, Montréal, Éditions Libre Expression, 2003, 685 p.

Hatzfeld, Jean. *Une saison de machettes. Récits*, Paris, Éditions du Seuil, 2003, 318 p. (Prix Fémina de l'essai 2003).

Philpot, Robin. *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, Montréal, Les Éditions des Intouchables, 2003, 221 p.

Voici trois autres livres sur le désastre rwandais, trois visions différentes mais toutes dérangeantes d'un drame qui aurait pu être évité. Commençons par les témoignages.

D'une certaine manière, Hatzfeld et Dallaire examinent l'affaire rwandaise à travers le même prisme : quels sont les ressorts psychologiques du génocide ? L'un scrute les mécanismes mentaux chez les génocidaires, l'autre chez l'acteur impuissant et repentant.

Jean Hatzfeld donne la parole aux principaux témoins à charge, les tueurs. Cela pourra paraître outrageant dans nos sociétés de « victimisation » complaisante. Entreprise de justification ? Rien à craindre, car Hatzfeld a fixé des règles de participation stricte à son groupe de témoins¹.

Les dix témoins étaient des prisonniers en attente de procès. À première vue, la plupart ont un air respectable². Mais ces hommes sont des bourreaux d'une efficacité monstrueuse. Leurs armes de destruction massive, ce sont les préjugés, les fausses rumeurs racistes, la propagande de bouche à oreille ou radiophonique. La machette est un accessoire utile ; mais le couteau de cuisine, le ciseau du tailleur ou le bâton du berger aurait tout aussi bien fait

l'affaire³. Ce sont les hommes et leurs idées tordues qui tuent. Par comparaison, les armes modernes des gardiens de la paix sont des joujoux inoffensifs (d'ailleurs, avant une expédition africaine, le gouvernement canadien devrait équiper les gardiens de la paix de canifs avec instruction de s'en servir en cas de besoin ; ainsi, la sécurité de nos frères et sœurs d'humanité serait mieux assurée).

Qui sont les tueurs ? Monsieur tout le monde, le bon époux, le fils prodigue, le pote⁴. Car les tueurs s'assemblent par famille, par voisinage, par amitié. Le zèle n'est pas uniforme, mais la bière, l'alcool de banane, les préjugés anti-Tutsis, les jalousies remontant à l'ère coloniale, la propagande radiophonique, l'« encadreur » et les visites occasionnelles de miliciens *interahamwe*, pour les « opérations d'ampleur », assurent que la mission sera menée jusqu'au bout. Dans la zone examinée par Hatzfeld, vivait 59 000 Tutsis le 11 avril 1994 à 11h00. Le 14 mai 1994 à 14h00 50 000 d'entre eux avait passé de vie à trépas au fil des machettes⁵.

On pourrait citer tous les témoignages. Tout est glaçant. Retenons ceci :

« Le premier jour, un messenger du conseiller communal est passé dans les maisons pour nous convoquer à un meeting sans retard. Là, le conseiller nous a annoncé que le motif du meeting était la tuerie de tous les Tutsis sans exception. C'était simplement dit, c'était facile à comprendre »⁶.

Un autre témoin : « Ce jour-là, les gens mal informés étaient montés à cette réunion sans apporter la machette ou un outil coupant. Les *interahamwe* les ont sermonnés ; ils leur ont dit que c'était bon pour cette fois, mais que ça ne devait plus se renouveler. Ils leur ont demandé de s'armer de branches et de cailloux, de former des barrières à l'arrière pour empêcher les fuyards de passer. Par après, on s'est trouvé meneur ou suiveur, mais personne n'a plus oublié sa machette »⁷.

« La règle numéro un, c'était de tuer. La règle numéro deux, il n'y en avait pas »⁸.

« Au début, le bourgmestre, le sous-préfet, les conseillers municipaux étaient à la coordination de tout ça et les militaires et les policiers à la retraite grâce à leurs fusils. [...] Par après ce sont les jeunes gens les plus *courageux* qui sont devenus chefs. [...] Moi, je me suis fait chef [...] dès le premier jour. Auparavant j'étais *chef de la chorale* de l'église ; je suis devenu de la sorte un *chef authentique*, si je puis dire »⁹.

« Ceux qui voulaient chanter chantaient. On ne choisissait pas de chansons spéciales pour renforcer les encouragements, on ne chantait aucune parole patriotique comme celle des airs de radio, aucune parole méchante ou moqueuse contre les Tutsis. On n'avait pas besoin de strophes encourageantes,

on choisissait tout naturellement des chansons traditionnelles qui nous plaisaient. En somme, des chorales marchantes »¹⁰.

« D'abord, j'ai cassé la tête d'une vieille maman d'un coup de gourdin. Mais, puisqu'elle était déjà allongée bien agonisante par terre, je n'ai pas ressenti la mort au bout de mon bras. Je suis rentré le soir chez moi sans même y penser. Le lendemain, j'en ai coupé debout vivants. C'était le jour du massacre de l'église¹¹, donc un jour très spécial. À cause du brouhaha, je me souviens que j'ai commencé à frapper sans regarder sur qui [...] À un moment, j'ai vu un flot de sang qui commençait à couler sous mes yeux ; il trempait la peau et les vêtements d'une personne qui hésitait à tomber. C'était dégoulinant malgré la pénombre. J'ai senti que ça venait de ma machette, je l'ai regardée, elle était bien mouillée. J'ai pris peur et je me suis faufilé pour sortir, sans plus regarder la personne. Je me suis retrouvé dehors, je tardais à rentrer, j'en avais assez fait. Cette personne que je venais de frapper, c'était une maman, ça m'avait dégoûté de l'achever malgré la pénombre »¹².

Dans la même veine, d'un autre témoin :

« La première personne que j'ai tuée à la machette, je ne me souviens pas des détails exacts. Je donnais mon coup de main dans l'église ; [...] il n'y avait aucune peine personnelle dans le brouhaha. [...] [L]a vraie première fois, valable pour raconter un souvenir durable, c'est quand j'ai tué deux enfants le 17 avril. [...] Comme chef, en plus des grenades, j'avais nouvellement droit au fusil. Chemin faisant, sans rien penser, j'ai voulu essayer. J'ai aligné les deux enfants à vingt mètres [enfants capturés peu avant], j'ai arrêté mon pas, j'ai tiré deux fois dans leur dos. [...] Pour moi, c'était curieux de voir les enfants tomber sans bruit [contrairement à ce qui se passe lorsqu'on tue à la machette ou à la grenade]. C'était presque plaisant d'aisance »¹³.

« J'ai vu des papas qui enseignaient à leurs garçons comment couper. Ils leurs faisaient imiter les gestes de la machette. Ils montraient leur savoir-faire sur des personnes mortes, ou sur des personnes vivantes qu'ils avaient capturées dans la journée. Le plus souvent les garçons s'essayaient sur des enfants, rapport à leurs tailles correspondantes. Mais le grand nombre ne voulaient pas mêler directement les enfants à ces saletés de sang, sauf à regarder, bien sûr ».

Les motifs peuvent varier. Ainsi, à un homme marié à une Tutsie, la foule dit : « si tu veux sauver la vie de ta femme [...], il faut que tu coupes cet homme présentement ». La conjointe demande aussitôt une lame alors que le mari réfléchit à part : « j'avais choisi mon épouse par amour de sa beauté, elle était grande et très attentionnée, elle m'était attachée, j'avais grand-peine à la perdre. [...] J'ai saisi la machette, j'ai donné un premier coup ». Mais le mari n'est pas un artiste de la machette. Il doit achever sa besogne en frappant de nouveau et cette fois encore c'est raté : « j'ai appris que

l'homme avait remué deux longues heures avant de finir. Par après on s'est familiarisé à tuer sans autant tergiverser »¹⁴. Assez.

Non, encore ceci, bilan moral d'un participant décrit par Hatzfeld comme marié et père de quatre enfants, bon footballeur et bon catholique : « Pour tuer sans vacillation autant d'humains, il fallait détester sans indécision »¹⁵. Ce témoin et huit de ses copains sont aujourd'hui des hommes libres, après avoir purgé de courtes peines de prison, parfois le séjour en camp de rééducation et quelques travaux communautaires. Un seul membre de la bande interviewée par Hatzfeld risque la détention à perpétuité ; il était l'un des chefs de la milice *interahamwe* de sa commune.

Hallucinant. Il faut que tous les citoyens lisent ce livre. Il faut que les politiciens lisent ce livre. Il faut que les Casques bleus lisent ce livre (avant leurs missions, pas après).

*

Ce qu'on pourrait appeler l'affaire Dallaire a souvent fait la une de la presse et du téléjournal. Avec le rapport de la Commission d'enquête sénatoriale belge¹⁶, ce récit constitue l'une des pièces maîtresses de la tragédie.

Dallaire tente d'exorciser ses démons, comme le titre l'atteste. Il faut saluer le courage d'exposer ses propres manquements. Mais là n'est pas tout le propos du livre, qui serait un exercice vain s'il s'arrêtait aux confessions d'un seul homme. Le livre est important par la fascinante (et parfois trop pointilleuse) exposition de la mécanique bureaucratique du maintien de la paix. Même si la « sagesse » populaire refuse d'en prendre conscience, l'on sait depuis pas mal de temps que l'ONU n'est qu'une façade idéaliste pour un capharnaüm d'intérêts mesquins. Car s'il y a une chose dont l'ONU est prodigue, ce n'est pas de la générosité, mais de la petitesse humaine dans ce qu'elle a de plus abjecte : celle de carriéristes survivant à tous les désastres auxquels ils sont mêlés, mines éplorées affichables sur commande, avec sécurité d'emploi et promotion à l'ancienneté.

Le Canada doit assumer une grande part de responsabilité ici, lui qui a tant investi dans l'ONU et les Casques bleus. Pour rien au monde il ne veut entacher l'image d'Épinal qu'il a construit depuis 1956. Il en résulte une logique qui conduit à refuser d'accepter l'inadéquation fondamentale d'une technique diplomatique (le maintien de la paix) qui n'a pas donné les résultats probants qu'on lui attribue. Plutôt que de réformer la méthode, on camoufle ses faiblesses, ce qui permet aux apparatchiks onusiens de dévier les critiques vers l'Autre ; la communauté internationale, les grandes puissances... Le camouflage est si opacifiant qu'on peut éviter le limogeage des incompetents. De fait, le système protège ses éléments et leur assure un développement de carrière sans hiatus. Ainsi, le directeur des opérations du maintien de la paix du temps est devenu secrétaire général des Nations

unies. Il s'est contenté d'une confession médiatisée pathétique. Son principal adjoint militaire a été éventuellement promu général à quatre étoiles et chef d'état-major des Forces canadiennes.

Bien sûr, Dallaire ne partage pas ce constat pessimiste. Il voudrait bien que nous gardions espoir, mais il ne peut s'empêcher de prêter le flanc lorsqu'il rappelle avec mille détails comment le triumvirat dirigeant le Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (Kofi Annan, alors sous-secrétaire général au maintien de la paix, Iqbal Riza, secrétaire-général adjoint sous Annan, et le major-général canadien Maurice Baril, conseiller militaire au département) a noyé le poisson après que Dallaire l'eut informé, le 11 janvier 1994, que le massacre de tous les Tutsis était en cours de planification et que lui, Dallaire, avait l'intention de perquisitionner les dépôts d'armes de la milice *interahamwe*. Dallaire avait reçu des renseignements précis de « Jean-Pierre », l'entraîneur en chef d'*Interahamwe*. Un aspect troublant révélé par Jean-Pierre était l'intention d'assassiner une dizaine de soldats belges, car les planificateurs du massacre étaient convaincus que les Belges se retireraient en vitesse si on éliminait quelques-uns de leurs soldats¹⁷.

Pour sa peine, Dallaire a été réprimandé d'avoir envisagé l'idée même de raids préventifs. La DOMP lui a ordonné de communiquer les renseignements de Jean-Pierre aux autorités rwandaises qui, en coulisses, appuyaient les « coupeurs ». Malgré la frustration d'avoir été menotté, Dallaire explique la réaction du triumvirat par le contexte : après la Somalie, les grandes puissances ne veulent pas d'un engagement qui risque d'exposer leurs troupes à des humiliations : « L'atmosphère qui prévalait au sein du DMOP et de son entourage en était une où aucun risque ne devait être pris »¹⁸.

Malgré la rebuffade, Dallaire revient à la charge le lendemain. Cette fois, c'est son supérieur immédiat qui le laisse tomber, le chef civil de la mission, le Camerounais Jacques-Roger Booh-Booh.

Finalement, le 21 janvier, Dallaire fait une troisième tentative en relançant New York. Il a maintenant l'appui d'Abdul Hamid Kabia (Sierra Leone), chef civil adjoint de la mission. L'entêtement du général provoque une réplique directe du chef de la DOMP. Le 3 février, Annan câble à Dallaire que la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a « strictement un rôle de surveillance » et qu'en conséquence elle ne peut pas initier d'opération de police¹⁹. L'affaire semble classée, du moins l'espère-t-on dans les cercles onusiens.

Mais l'indicible se produit. À la fin de la première journée du massacre (7 avril 1994), Dallaire participe à une conférence téléphonique avec Annan, Riza et Annabi (section africaine sous Annan). Au terme de la discussion, le général canadien reçoit l'ordre de n'offrir le soutien de la

MINUAR ni aux gouvernementaux, qui massacrent les Tutsis, ni à leurs ennemis du Front populaire rwandais (FPR)²⁰, qui profitent de la confusion générale pour conquérir le pays. Les Casques bleus ne seront que des spectateurs des événements, par ordre.

Le 10 avril, quatrième jour du génocide, Dallaire demande un renfort de 4 000 hommes à la DOMP²¹. Mais les Belges en ont assez (après l'exécution de dix de leurs soldats, comme l'avait prévu Jean-Pierre). Bruxelles annonce le retrait de son contingent le 13 avril. C'est le signal de la débandade. Non seulement Dallaire ne recevra pas de renforts, mais la DOMP l'informe peu après qu'il doit planifier le retrait de la mission de surveillance pour ne laisser qu'un effectif squelettique chargé d'une médiation entre forces gouvernementales et forces rebelles²². Pour finir, le Conseil de sécurité joue à l'autruche, les Français hésitent à lâcher le gouvernement rwandais qu'ils assistaient militairement depuis longtemps, puis ils se ravisent et envoient des troupes évacuer des Occidentaux. Les Américains, qui avaient des Marines disponibles dans la région, n'interviennent pas, eux qui n'ont jamais aimé la MINUAR²³.

Ce récit aurait pu être l'occasion d'un grand livre. Dallaire n'est pas un écrivain ou un chercheur et il en a conscience. Il a bien conservé des notes, mais pour produire un livre, il lui faut s'entourer d'une équipe. Malheureusement, l'ouvrage qui résulte de l'effort collectif est trop long, plein de commentaires superflus ou d'anecdotes édifiantes, comme celle qui ouvre le récit, le pauvre petit orphelin que Dallaire aurait voulu adopter. Le ton est souvent larmoyant et sur plus de six cents pages cela agace. L'éditeur, la maison Random House de Toronto, aurait dû conseiller des coupes sévères et l'adoption d'un style plus sobre. À cet égard, le contraste avec Hatzfeld est frappant. Chez Hatzfeld, toutes les anecdotes ont leur place. À partir d'un échantillon réduit, on a le sentiment de tout comprendre. Ces différences stylistiques ne sont pas sans conséquences, car le livre de Dallaire, même s'il est un succès de librairie, ne sera pas lu. C'est dommage, parce que ce document n'aura pas l'impact qu'il aurait dû avoir.

*

Les vrais coupables sont-ils bien identifiés par Dallaire ? Des États-Unis réticents, après leur inélégante sortie somalienne, à s'engager dans un nouveau boubier africain ? Une France jalouse de conserver l'exclusivité sur l'annexe africaine du pré carré, mais trop veule pour s'impliquer rapidement ? La Belgique, l'ex-puissance coloniale, prise de panique ? Un manque de détermination dans certains organes de l'ONU et au premier chef la direction du maintien de la paix et le Conseil de sécurité ? Toute cette distribution des blâmes ne serait-elle pas plutôt que brouilles pour amuser la galerie ?

En cinquante ans, comment se fait-il qu'on ait fait si peu de progrès dans la protection du plus fondamental des droits humains, celui à la vie? Comment se fait-il que l'institution que les pays occidentaux ont imposée au reste du monde ne fonctionne-t-elle pas encore suffisamment bien pour empêcher pareille tragédie? La bureaucratisation de la souffrance est-elle vraiment ce qu'on attendait des Nations unies?

Le récit de Dallaire suggère une autre série de questions qu'il ne pouvait ou ne voulait pas aborder. À quoi servent les Casques bleus si les faibles sont toujours les premières victimes? À quoi servent les armées si elles ne sont pas capables d'arrêter des voyous sanguinaires armées de machettes? Et à quoi sert l'armée canadienne, si fière et si vantarde de ses participations aux forces de maintien de la paix, et dont la raison d'être semble ne résider que dans les contributions à ces seules forces si l'on en croit l'appareil de propagande gouvernemental?

Disséquer avec attention les naïvetés sur l'armée canadienne déroulées à pleins communiqués par les services de presse officiels et répercutés par des médias complaisants offrirait peut-être une chance de comprendre comment *nous* en sommes arrivés là, *nous* les Occidentaux inventeurs des Nations unies. *Nous*, les citoyens des démocraties de l'Ouest, sommes les premiers responsables de la perversion de l'Idéal. *Nos* soldats, *nos* Casques bleus, sont des impuissants parce que *nous* les voulons ainsi. *Nous* n'aimons pas la guerre, *nous* n'aimons pas la violence; la preuve en est que *nous* mettons au ban les chasseurs et leurs armes de destruction massive de la faune. Tout de suite après les chasseurs et avant les motards, nos grands criminels mythiques sont les soldats. Émasculons-les donc si on ne peut les désarmer (comme les chasseurs) et transformons-les en vedettes télévisuelles pour compenser la perte d'identité guerrière. C'est d'ailleurs plus facile qu'avec les chasseurs (un puissant lobby qui impose le respect quand on le compare aux ridicules propagandistes de la Défense) et moins dangereux qu'avec les motards (les reporters ne risquent rien en dénonçant l'armée, sinon de sombrer dans l'anonymat tellement l'intérêt pour la *res militaria* est faible dans ce pays).

Les soldats canadiens, surtout lorsqu'ils se coiffent de casques bleus, sont les jouets de démocrates enfantins qui se divertissent quelques minutes par semaine à regarder le monde à travers leur «petit écran», grand réducteur fétiche de *notre* civilisation. Un sérieux examen de la conscience citoyenne s'impose. Cela ne se fera pas sans que *nos* politiciens manifestent le courage politique de revoir les engagements de maintien de la paix et le rôle des forces armées en général. Si, après un examen honnête, on veut toujours affirmer une présence dans le monde en intervenant dans des crises humanitaires graves, il faudra énoncer une politique extérieure réaliste (par le nombre d'interventions que *nous* choisirons de faire) et se doter d'une armée

qui aura le matériel (en premier lieu, plus de moyens de transport à long rayon d'action), le moral (plus d'agressivité encadrée dans une discipline sévère) et la moralité (l'honneur consiste d'abord à défendre les plus faibles au risque de sa propre sécurité) de servir d'instrument à cette politique. Il vaudrait mieux avoir moins d'ambitions extérieures de manière qu'on puisse réellement les soutenir et une armée plus petite mais qui sache se faire respecter (et l'argent n'est pas ici le facteur déterminant). Et on ne pourra éviter qu'une telle armée compte en son sein des individus agressifs qui feront un jour des erreurs. Mais une armée sans guerriers est inutile.

Le Rwanda, ce n'est pas la faillite de la communauté internationale, n'en déplaît à Dallaire, parce que la « communauté internationale », ça n'existe pas. Ce n'est qu'une invention de l'ONU, des Casques bleus, des ONG et de tous les internationalistes pour se déculpabiliser en cas d'échec. Ce qui existe, ce qui agit, ce sont les organisations internationales, les États, les politiciens, les soldats. La faillite, c'est celle de leur conception des relations internationales. C'est la faillite de la diplomatie onusienne et des Casques bleus. C'est celle du Canada et des puissances moyennes qui en font la propagande et qui y consacrent des ressources.

C'est aussi *notre faute* à nous citoyens du « plus meilleur pays au monde », nous qui avons cru ou croyons encore que l'on peut effacer des haines séculaires avec une baguette magique. C'est la faillite de nos ministres des Affaires extérieures et de leurs conseillers. C'est la faillite de l'industrie canadienne du maintien de la paix avec ses locaux propres, son personnel avenant, ses voyages aux frais de la princesse, ses brochures répétitives et insipides, ses médailles et ses décorations. C'est la faillite des généraux canadiens qui ne savent pas dire non aux ministres même lorsqu'ils savent (et ils savent) qu'une opération n'a militairement aucun sens. C'est la faillite des chefs de détachements qui ne veulent pas ouvrir le feu pour protéger les populations dont ils ont la charge, tout ça parce que les « règles d'engagement » ne le prévoient pas et que la carrière en dépend. C'est également la faillite de leurs amis²⁴, leurs complices à l'ONU, d'ambitieux tartuffes repus de bons sentiments. C'est finalement la faillite des médias, dont les tirages et les cotes d'écoute carburent aux litres de sang.

Si l'on entend maintenir une présence canadienne dans le monde, il faut savoir que « montrer le *flag* sur le capot » a son pendant, celui de la responsabilité envers nos frères et sœurs qui souffrent, une responsabilité qui ne peut être assumée en se gargarisant de naïvetés sur les soldats de la paix.

L'héritage de Pearson est mort, souillé par le sang rwandais. Il est urgent que nous en prenions conscience, car tout délai sert un crime contre l'humanité en instance de réalisation et dont *nous* serons responsables, *nous* citoyens du monde.

Robin Philpot procède à une critique radicale de l'arrivisme canadien à l'ONU et dans la diplomatie internationale. Sont spécialement visés les généraux Roméo Dallaire et Maurice Baril, l'ambassadeur Raymond Chrétien et la sous-secrétaire à l'ONU, Louise Arbour, soit pour leur participation à la crise soit pour leur rôle dans la gestion ultérieure des événements²⁵. Mais la critique de Philpot ne s'arrête pas qu'aux manquements des organisations et des individus qui les dirigent. Elle se veut totale. Elle vise le complot impérialiste américain (et britannique), grand responsable du massacre rwandais selon Philpot, le néo-colonialiste, dont le Canada s'est fait un complice actif, et le complot anti-Français (de France) et anti-Québécois francophones à la Défense, aux Affaires extérieures et au bureau du Premier ministre (P.-E. Trudeau et Jean Chrétien). Même Gil Courtemanche²⁶ n'est pas épargné ; Philpot le compare au Rudyard Kipling des grands moments de l'Empire britannique ! Ça se veut une insulte, mais Courtemanche a quelques raisons de le prendre comme un hommage à ses talents d'écrivain.

Philpot a beaucoup de qualités et son livre vaut le détour. Il met le doigt sur la complaisance des autorités canadiennes dans la gestion des crises humanitaires, qui deviennent, entre les mains des gestionnaires d'Ottawa, de vastes opérations de relations publiques au service d'intérêts politiques. Il tire sur ceux qui, de son avis, servent de relais consentant à l'impérialisme et au néocolonialisme. Outre Gil Courtemanche, Philpot attaque la fatuité d'une Carole Off, dont la critique tourne à l'apologie des bons canadiens rendus impuissants par la bureaucratie onusienne. En effet, bien que madame Off ne croit pas Boutros Boutros-Ghali, qui a eu l'impudence de déclarer qu'il n'a eu connaissance des avertissements de Dallaire que plusieurs mois après le génocide, elle blanchit néanmoins Kofi Annan, en invoquant le bris de communication (il a le dos large dans l'ère McLuhan), et Maurice Baril, en citant un analyste mal informé et à la crédibilité incertaine²⁷.

Mais à vouloir trop embrasser, le lecteur est conduit à mettre en doute le jugement du critique. Il est difficile de s'accorder avec sa lecture de Courtemanche. Que ça plaise à Philpot ou non, Gil Courtemanche a réussi le tour de force d'intéresser pour un certain temps l'opinion publique à la tragédie rwandaise, ce que ni Dallaire, ni le tribunal d'Arusha ni Philpot ne réussiront aussi bien. Et à quoi sert de brandir l'impérialisme au début du XXI^e siècle quand il aurait suffi de dénoncer l'insondable ignorance que les Américains ont de l'Afrique ? Le pamphlétaire risque toujours de rebuter des lecteurs, et peut-être aussi des décideurs qui doutent des actions canadiennes au Rwanda et en République du Congo²⁸. Malgré les limites du genre, si des personnes ayant de l'influence à Ottawa voulaient bien être indulgentes²⁹, je leur dirais de lire Philpot, parce qu'il a le courage de son indignation. Il

égratigne avec fureur la cuirasse de la bonne conscience internationale du Canada. Il est sain de se remettre en question.

*

Il faut espérer que tous ces cris de douleur auront un écho politique bientôt, car le temps use la détermination. Le tribunal d'Arusha siège déjà depuis si longtemps, et les arguties diplomatiques et légales qui ont entouré son organisation et son fonctionnement sont d'un tel ennui, que l'opinion publique se lasse de l'affaire rwandaise³⁰. La sensibilité à l'horreur s'émousse au point que l'on peut en attendre des reportages de la radio d'État décrivant les conditions d'incarcération pénibles des inculpés ou encore leur difficulté à obtenir de bons avocats ou un jugement équitable. C'est que les apparatchiks de l'ONU et l'avocasserie internationale ne connaissent pas l'art de faire un procès expéditif produisant des condamnations proportionnées aux fautes (peine de mort incluse), comme les Américains l'avaient si bien fait à Nuremberg (il y a peut-être un bon côté à l'impérialisme). Mais les droits des accusés doivent être protégés, n'est-ce pas...

AUTRES PARUTIONS

Bernier, Serge et John MacFarlane (dir.). *Canada, 1900-1950 : un pays prend sa place/A country comes of age*, Ottawa, Organisation pour l'histoire du Canada, 2003, 253 p.

On trouvera ici les actes d'un colloque tenu en 2002 à l'Université du Québec à Montréal. Les contributions portent sur l'émergence du Canada comme nation dans le monde (le but de l'Organisation pour l'histoire du Canada est de faire connaître l'histoire politique canadienne). Mais l'expression actes de colloque implique éclectisme (thématique écartelée serait plus juste) et c'est vrai ici. S'y côtoient des contributions sur l'art et l'architecture, sur l'économie (durant la Deuxième Guerre mondiale en particulier), sur l'expérience militaire canadienne, sur le ministère des Affaires extérieures et sur des politiciens (dont Rodolphe Lemieux et Henri Bourassa).

Bouvier, Patrick. *Déserteurs et insoumis : les Canadiens français et la justice militaire (1914-1918)*, Montréal, Athéna éditions, 2003, 149 p.

Ce petit livre est l'édition intégrale d'un mémoire de maîtrise. Il s'inscrit dans une tradition bien développée chez certains auteurs anglo-saxons (voir p. 19-22 et 29-34) de revoir l'application de la discipline et des lois militaires, celles concernant la conscription en temps de guerre en premier lieu. En fait, deux problèmes sont discutés : celui du soldat qui pour une raison ou une autre est inculpé de désertion et celui du civil qui refuse de se soumettre

à la loi décrétant son incorporation dans les forces armées. Si parfois les motifs des deux infractions se ressemblent (refus de l'autorité, mais c'est rare, sauf chez les objecteurs de conscience, du reste peu nombreux ; nationalisme canadien-français, autre rareté chez des soldats, pour la plupart peu instruits et peu politisés ; surtout, refus de quitter le foyer, les parents, l'angoisse de ne pouvoir retrouver famille et amis), la désertion a aussi des causes immédiates (la peur de mourir ou d'être mutilé) avec des conséquences dangereuses immédiates pour l'armée (l'effondrement de la discipline).

Bien que Bouvier fasse la distinction entre désertion et insoumission (p. 10-11), il a recours (inutilement à mon avis) au concept unificateur de réfractaires. Un motif évident semble justifier la réunion des deux thématiques : dans chaque cas, une loi votée par une majorité ethnique s'applique à tous, de la majorité, de la minorité, à n'importe quel individu. Dans le cas canadien, s'y ajoute la particularité que le code de discipline militaire est britannique (alors que la loi sur la conscription est bel et bien canadienne). Cela rend plus aliénante pour le locuteur francophone la situation de déserteur ou d'insoumis.

Cependant, le concept de réfractaires unit dans une même problématique deux situations qui ont des ramifications différentes. Elle masque le fait que les déserteurs sont presque tous des volontaires, donc des individus qui ont accepté pendant longtemps la discipline. Dans des circonstances difficiles, leurs nerfs ont lâché et ils ont déserté. Autrement dit, l'insoumission est un phénomène sociopolitique alors que la désertion relève d'abord de la psychologie du combat.

Si l'auteur s'attache au concept de réfractaires, c'est sans doute qu'il permet d'accentuer le cachet nationaliste de la « résistance ». Ce n'était pas nécessaire. Ici, les faits parlent d'eux-mêmes.

L'auteur livre avant tout une analyse quantitative des phénomènes, dans la poursuite de la voie ouverte par Jean-Pierre Gagnon³¹. Il retourne aux archives (procès-verbaux des cours martiales) et utilise les précis d'interprétation des lois militaires.

On pourra s'intéresser à l'analyse statistique (148 déserteurs dont 112 du Québec, à majorité catholique, etc.) ou à la perspective révisionniste, mais il reste que la principale contribution de Bouvier est de rappeler que l'armée canadienne est une machinerie particulièrement inadaptée pour recevoir des recrues canadiennes-françaises, et ce simplement parce qu'elle est trop *britannique* dans toutes ces formes d'expression : la langue bien sûr, mais aussi l'uniforme, les traditions régimentaires et évidemment la discipline. Plus aliénant que ça, tu meurs et, malheureusement, ce fut le sort de vingt-cinq déserteurs canadiens dont sept francophones³².

Les sections sur les insoumis sont beaucoup moins originales et labourent dans les sillons déjà profonds. Ici, les sources sont surtout secondaires (presse quotidienne, historiographie pas toujours récente) et c'est seulement lorsque Bouvier a recours à des documents moins connus (rapports des conseillers légaux du gouvernement) que quelques éléments plus intéressants ressortent (p. 79 et suiv.).

Il est dommage que dans l'analyse comparative qui termine le livre (p. 115-120), l'auteur écarte le cas le plus intéressant, celui de l'Australie. Comme pour le Canada, le corps expéditionnaire australien était sous commandement britannique. Cependant, l'Australie n'a pas voté la conscription en 1914-1918 et les autorités politiques australiennes ont refusé de laisser au commandant en chef britannique la responsabilité ultime de confirmer les peines de mort³³. En Australie, il n'y a donc pas eu de civils insoumis ni de déserteurs fusillés. Simple, mais il fallait y penser.

Les conclusions de l'auteur pourront surprendre : 1) malgré tout, la justice militaire est plutôt clément (216 condamnés à mort canadiens, mais seulement 25 fusillés), le processus d'appel efficace (il innocent lorsque l'accusation est mal supportée) ; 2) il n'existe aucune preuve de discrimination linguistique dans l'application de la loi militaire³⁴.

Finalement, ce que Bouvier fait ressortir (je crois) est que le phénomène de la désertion est marginal chez les Canadiens français (61 sur 35000). Là où le Canada français s'est distingué, c'est par les refus d'enrôlement, aussi bien du fait de la faiblesse du volontariat et que de la délinquance des conscrits. La cause ne disait rien à la masse des Canadiens français. On savait cela, mais il n'est pas mauvais de rappeler à certains que le problème militaire canadien français (en 1914-1918, mais ça vaut également pour 1939-1945) est avant tout un problème politique où la différence linguistique tient le premier plan. Le courage n'a rien à voir là-dedans.

Dufresne, Danielle et Émilien Dufresne. *Calepin d'espoir*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2003, 138 p.

Le jeune soldat Dufresne a une drôle de chance : aussitôt jeté dans l'enfer de la guerre, il est fait prisonnier. La guerre, du moins les combats, c'est terminé pour Émilien.

Ce jeune Gaspésien s'ennuie en 1941, forcé de s'employer comme bûcheron alors qu'il n'en a pas le cœur. La guerre lui offre la chance de jeter du piquant dans sa vie. La perspective de la mort ne diminue en rien la soif d'aventure : « Le danger est une notion que la jeunesse a bien de la misère à intégrer [...] la fougue naturelle et la curiosité, le goût de bouger, de voyager résonnaient plus fort dans ma tête » (p. 24). Il s'engage donc sans l'approbation des parents. Suivent trois longues années à s'entraîner au Canada et en

Angleterre: astiquage des boutons et des bottes, « gymnastique », *drill*, maniement des armes et longues marches du soldat croulant sous son barda.

Son régiment (Chaudière) débarque un peu après les premières vagues, l'avant-midi du 6 juin 1944. Les Allemands contre-attaquent la tête de pont allié dans la nuit et c'est là qu'Émilien est fait prisonnier, vers deux heures du matin le 7 juin.

Le prisonnier et ses compagnons entreprennent alors une longue marche vers l'Allemagne. Il se rend d'abord à Malch, à l'ouest de Stuttgart, où il est préposé à la fabrication du sirop dans une usine de sucre de betteraves³⁵. Après cinq mois de ce régime, il traverse l'Allemagne en direction de la frontière polonaise et de là dans un grand camp de prisonniers américains. Il peut y entendre le canon; les Russes approchent. Froid et maigre pitance, entre-coupés de travaux divers, sont le lot quotidien. Devant l'avancée russe, le camp de Dufresne déménage étape par étape en direction ouest. Partout il voit les destructions causées aux villes allemandes par les bombardiers alliés. Les nouvelles filtrent malgré la censure et Dufresne apprend la conquête de la Hollande en février 1945. Après deux mois à zigzaguer à travers l'Allemagne, affamés, épuisés, Dufresne et ses compagnons sont libérés par les troupes américaines le 9 avril 1945. Cette odyssée se termine avec un rapatriement rapide par transatlantique via New York.

Au retour, Dufresne apprend qu'il a été porté disparu et que sa mère a toujours refusé que le curé fasse chanter un service funèbre. On imagine l'angoisse de la famille.

Une autre odyssée attend malheureusement le fils infortuné. Il n'y a pas de travail en Gaspésie. Alors, avec des parents, des connaissances, il va « ouvrir » la Côte-Nord. Quelques années d'errance suivent dans les chantiers de Baie-Comeau, du Lac Saint-Jean, dans la Gatineau. Comme de raison, le Gaspésien débouche à Montréal en 1950. C'est seulement à la retraite (1979) qu'il retrouve sa contrée natale.

Témoignage sans ambition entrepris sur les instances répétées de sa fille, compilé à partir de notes prises à l'époque et grâce à l'effort de se remémorer les moments désagréables, « l'aventure » d'Émilien Dufresne a le charme de la simplicité. Une bonne petite lecture dans le format approprié des Cahiers du Septentrion.

Mowat, Farley. *And no birds sang*, éd. rev., Toronto, Key Porter Books, 2003 (1975), x-243 p.

Mowat (né en 1921) a l'âge de Dufresne à peu de choses près et il a le même enthousiasme juvénile³⁶ à l'enrôlement. Là s'arrête la comparaison. L'un veut combattre pour la gloire et la liberté, l'autre fuit la misère et l'ennui. Dufresne a peu d'instruction et aucune relation influente, alors que la

bonne éducation de Mowat et un père officier de milice lui ouvre la porte du corps des officiers. Le Gaspésien voit la guerre par le fond de la scène et, lui qui fuyait une misère, en trouve mille autres. Mais les expériences vécues par son contemporain sont autrement horribles, si bien qu'au fil des épreuves l'équilibre psychologique de Mowat est rompu. Après la guerre, celui-ci deviendra un ardent pacifiste. La cause est servie par une écriture limpide. Ces mémoires sont parmi les meilleurs qui soient sur la Seconde Guerre mondiale.

Litalien, Michel. *Dans la tourmente : deux hôpitaux militaires canadiens-français dans la France en guerre (1915-1919)*, Montréal, Athéna éditions, 2003.

L'histoire des services de santé militaires ressort le plus souvent du genre de l'histoire régimentaire. Dans ce mémoire de maîtrise, Michel Litalien adopte une perspective plus « scientifique » : statistiques essentielles, organisation, analyse du fonctionnement, etc. Un petit livre à la typographie dense, mais bien illustré, qui tire de l'oubli, par une bonne recherche en archives, un épisode méconnu de la contribution des Canadiens français à l'effort de guerre.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La méthodologie est décrite aux p. 166-169.
2. Voir la photo p. 297.
3. Les tueurs décrivent leurs « outils » p. 44-46. Les machettes étaient aiguisées au moins deux fois par semaine, explique le membre d'une bande d'assassins.
4. *Ibid.*, p. 39. Tout au long du livre, Hatzfeld montre comment les sociabilités locales (famille étendue, voisinage, compagnons de cabaret, etc.) expliquent la formation des équipes de tueurs. Racisme et communautarisme exacerbé sont les revers d'une même médaille. Exclu de la « communauté hutue » à cause de leur position sociale dominante avant l'indépendance, les Tutsis sont dépeints en termes racistes. Avec le temps, l'idéologie structure le « problème tutsi » et produit une « solution finale ». On comprendra que Hatzfeld fasse un rapprochement avec le nazisme et l'Holocauste (p. 64-65).
5. *Ibid.*, p. 13-14. Voir aussi p. 25-26.
6. *Ibid.*, p. 14.
7. *Ibid.*
8. *Ibid.*
9. *Ibid.*, p. 16. Je souligne.
10. *Ibid.*, p. 18.
11. Où s'étaient réfugiés des centaines de Tutsis les jours précédents.

12. *Ibid.*, p. 27.
13. *Ibid.*, p. 32.
14. *Ibid.*, p. 30. L'épouse a survécu. Le couple a été réuni après la sortie du camp de rééducation du mari en mai 2003.
15. *Ibid.*, p. 268 et 304.
16. Sénat de Belgique, session de 1997-1998, *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire concernant les événements du Rwanda*, déposé le 6 décembre 1997, 736 p. + annexes (publié sur Internet).
17. P. 195.
18. *Ibid.*, p. 201.
19. *Ibid.*, p. 223.
20. *Ibid.*, p. 335.
21. *Ibid.*, p. 370.
22. *Ibid.*, p. 377.
23. *Ibid.*, p. 364.
24. Le passage le plus percutant du récit de Dallaire est peut-être celui-ci : « Le fait de ne pas avoir réussi à persuader New York à agir me hante encore. Si seulement j'avais pu avoir Maurice [le général Baril] à mon côté, comme ami, afin qu'il persuade Annan et Riza... » (p. 201). À rapprocher de la p. 18, lorsqu'il reproche à l'armée canadienne d'avoir abandonné sa famille aux moments les plus difficiles.
25. Robin Philpot, *Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali*, p. 198 et suiv.
26. Les Québécois n'auront pas manqué son roman : Gil Courtemanche, *Un dimanche à la piscine à Kigali*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2002 (2000), 284 p.
27. *The Lion, the Fox and the Eagle*, Toronto, Random House, 2000, p. 90 et suiv. Plus loin dans le livre, madame Off fait les louanges de Louise Arbour et d'un autre général de la paix canadien, Lewis MacKenzie.
28. Dont les problèmes sont en partie une conséquence d'un appui inconditionnel et inconsidéré au FPR de Paul Kagamé, comme Philpot le dénonce à plusieurs reprises.
29. Cela pourra indigner monsieur Philpot, qui cherche sans doute à provoquer une réaction de l'opinion publique. Malheureusement, le pamphlet incendiaire n'a pas beaucoup d'impact sur le public de nos jours.
30. Après huit ans de travaux et 500 millions \$US, le tribunal a prononcé dix-sept condamnations dont dix à vie. Il a aussi acquitté un accusé. Voir l'article bilan de Guy Taillefer, « Le laboratoire d'Arusha », *Le Devoir*, 24-25 janvier 2003, p. B1-B2.
31. Jean-Pierre Gagnon, *Le 22e bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, xix-460 p.
32. Il est à noter qu'aucun conscrit n'a été fusillé (p. 115).

33. C'est seulement par une note laconique (p. 118) que Bouvier indique la particularité australienne. Noter aussi qu'aucun conscrit n'a été fusillé (p. 115).
34. Bouvier arrive à la même conclusion que Gagnon quant à l'absence de preuves d'un biais ethnique dans l'application de la justice militaire. Gagnon attribue aux circonstances difficiles dans lesquels se trouvait le 22^e Bataillon les nombreuses recommandations de peine de mort de son commandant (Gagnon, *op. cit.*, p. 301-302 et 307-308).
35. La Convention de Genève (1929, art. 27 et suivants) autorise le pays gardien des prisonniers de guerre à mettre ceux-ci (non gradés seulement) au travail pourvu qu'il ne s'agisse pas de fabrication de guerre. Bien sûr, le sucre sert aussi à l'alimentation des soldats (qui ont priorité sur les civils).
36. Dans un livre récent, Paul Fussell (*The Boys' Crusade : the American infantry in Northwestern Europe, 1944-1945*, New York, The Modern Library, 2003, xix-184 p.) analyse ce comportement commun à Dufresne, à Mowat et à la plupart des jeunes Occidentaux de l'époque.